

L'engouement de plus en plus marqué des français pour le véhicule électrique, la nécessité de réfléchir au transport de demain lance à tous les acteurs publics et privés un défi inédit :

Rendre la recharge accessible à tous et en tout lieu.



Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, et Jean-Baptiste Djebbari, ministre des Transports, ont annoncé le 12 octobre 2020 lors de l'événement « **Objectif 100 000 bornes** » l'augmentation du niveau d'aides et des plafonds existants pour tous les points de recharge ouverts au public dès le lundi 2 novembre 2020 et jusqu'à fin 2021. Les nouveaux montants permettront de bénéficier jusqu'à 9 000 par point de recharge.



QUALIFELEC

ÉNERGIES NOUVELLES

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Pour bénéficier de ce programme, baptisé **ADVENIR**, les points de recharge pour véhicules électriques doivent être installés par un professionnel habilité. Le décret du 12 janvier 2017 vient préciser cette notion en exigeant que les installateurs soient “des professionnels titulaires d’une qualification pour l’installation des IRVE délivrée par un organisme accrédité”.

Soucieuse de toujours accompagner ses clients dans leur projet, **S.C.A.E est désormais qualifié IRVE Niveau 2** (formation Expert) pour l’installation de bornes de charge jusqu’à **22kVA**, avec configuration pour bornes communicantes et supervision de station.

